

Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail



7 juin 2022

La 14^e session de la Commission d'experts techniques

La Commission d'experts techniques (CTE) va se réunir pour sa quatorzième session les 14 et 15 juin 2022 à Berne. La réunion se tiendra sous forme hybride.

Conformément à l'ordre du jour provisoire, la Commission va s'intéresser à la proposition de modification intégrale de la prescription technique uniforme concernant les applications télématiques au service du fret (PTU ATF). La proposition de modification a pour but de garantir l'équivalence de la PTU ATF avec la STI ATF qui a été substantiellement modifiée par le règlement 2021/541 de l'Union européenne.

La CTE va également s'intéresser à la proposition de refonte de l'annexe B aux Règles uniformes ATMF, concernant les dérogations à l'application des prescriptions techniques uniformes relatives aux véhicules.

Ensuite, la CTE discutera de l'élaboration des annexes aux Règles uniformes EST concernant une méthode de sécurité commune relative aux exigences en matière de système de gestion de la sécurité et une méthode de sécurité commune en matière de contrôle.

Enfin, les participants et participantes auront l'occasion de discuter notamment du programme de travail de la CTE et du rapport d'avancement sur la veille et l'évaluation de la mise en œuvre, par les États parties, des Règles uniformes APTU et ATMF.

La Commission d'experts techniques (CTE) permet aux membres de l'OTIF de travailler sur l'interopérabilité et l'harmonisation technique dans le domaine ferroviaire. La CTE couvre également le développement de procédures d'admission uniformes technique de matériel destiné à être utilisé en trafic international. Elle valide, adopte et développe prescriptions techniques uniformes (PTU) relatives au matériel ferroviaire utilisé en trafic international dans le cadre de l'OTIF.







